

PROGRAMME

Vendredi 04 Août 2017

17h30 Tirage au sort des bateaux et désignation des commissaires de bord, salle de l'A.R.P.S.M., sur le Môle Central, face au ponton 46.

Samedi 05 Aout 2017

- 7h00** Rassemblement des concurrents au port des Minimes
Cale de mise à l'eau, "Digue du Bout Blanc".
- 7h15** **Briefing avec les skippers et les commissaires de bord pour les consignes.**
Distribution de la strouille
- 7h30** Embarquement sur les bateaux et départ.
- 9h30** Début de pêche
- 15h00** Fin de pêche
- 16h15** Retour des bateaux "Ponton 46".
- 16h30** Remise des fiches Commissaire au local de l'A.R.P.S.M., Môle Central, face au ponton 46.
Plancha
- 18h00** Tirage de la Tombola
Proclamation des résultats.
Remise des récompenses.
Pot de l'amitié.

Ensemble respectons la Mer et son Environnement



REGLEMENT

- Concours fédéral "OPEN" « Spécial Sparidés No-kill»
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
- Strouille 4 paquets fournis, (supplément autorisé).
- Il n'y aura pas de pesée, les pêcheurs peuvent conserver leurs prises après avoir marqué le poisson en coupant la nageoire caudale inférieure.

ZONE DE PECHE :

Le PERTUIS D'ANTIOCHE, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

Tous les Sparidés comptent : Daurades, Pagres, bogues, Sars

- Au plus grand nombre de points.
- Les poissons seront comptabilisés sur la fiche commissaire selon un barème précis :
- 1 point pour les poissons égaux ou supérieurs à 23cm et inférieurs à 25 cm
- 2 points pour les poissons égaux ou supérieurs à 25 cm et inférieurs à 30 cm
- 3 points pour les poissons égaux ou supérieurs à 30cm et inférieurs à 35 cm
- 4 points pour les poissons égaux ou supérieurs à 35 cm

On départage les ex-æquo au plus petit nombre de poissons, si deuxième égalité, au plus grand nombre de points sur le plus gros coefficient (nb de 4 pts ou nb de 3 pts etc).

RAPPEL :

- Avec l'aide des autres pêcheurs le Commissaire comptabilisera les prises, les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours .